



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 31370

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les situations vécues au quotidien par les personnes handicapées. La conquête de leur autonomie pour mener une vie indépendante et librement choisie a connu des évolutions et a fortement progressé depuis une vingtaine d'années. Leur meilleure reconnaissance au sein de la société, la mise en place de nombreuses structures d'accueil, l'obligation faite aux entreprises d'embaucher des personnes handicapées et les aides qui leur sont allouées participent à cette évolution primordiale. Néanmoins, des problèmes multiples subsistent et les demandes précises des handicapés et des personnes qui les entourent se clarifient. Tout d'abord, l'appréciation du handicap est aujourd'hui exclusivement médicale et technique. Ils souhaiteraient donc que la prise en compte individualisée des fonctions déficientes puisse être examinée. Cette solution permettrait certainement de proposer une aide globale et plus personnalisée du handicap qui serait adaptée en fonction de chaque individu. Par ailleurs, ils souhaiteraient que soit créée une structure départementale, dotée de réels pouvoirs d'appréciation, et qui serait le lieu unique du traitement des demandes des handicapés. Cela favoriserait l'accueil, la rapidité des traitements et la prise en compte globale de chaque situation.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31370

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3583